

VIVE LES VACANCES !

33 VACANCES D'EMPLOI CHEZ LES C.
25 VACANCES D'EMPLOI CHEZ LES B.



Mouvement local A

Les chiffres-clés du mouvement local :

- 1 arrivée de l'extérieur et aucun départ
- 4 changements d'affectation nationale à l'intérieur de la DRFIP ; 4 affectations de titulaires
- 9 fiches de vœux déposées (dont 2 par des collègues ALD Nantes ou Loire Atlantique)
- 11 affectations ALD département (contre 12 au 1/9/2014)
- 9 affectations ALD Nantes (contre 10 au 1/9/2014) et 1 affectation ALD Ancenis
- 6 détachements (contre 7 au 1/9/2014)
- 2 titulaires ont obtenu leur premier vœu, 1 son 3^{ème} vœu et 1 son 16^{ème} vœu

Le taux de couverture global (effectifs réels affectés/effectifs théoriques) serait de 102 % (+ 4,8 inspecteurs).

Les élus CGT ont examiné de manière exhaustive le mouvement (examen de toutes les fiches déposées afin de s'assurer que les règles ont bien été appliquées par la Direction).

Cet examen a permis de déceler une erreur dans le recensement des vacances de postes (BDV 2)

et dénoncer le gel d'un emploi A (qui plus est demandé dans le présent mouvement mais non obtenu) au SIP de Nantes Ouest (Positionnement d'un I. Div.).

Nous l'avions déjà condamné avec fermeté lors de la dernière CAPL d'affectations locales.

La Direction a assumé ce choix sans convaincre, et pour cause ...

Les affectations ont donc toutes été prononcées sur la base de l'ancienneté administrative.

À l'issue du mouvement, 8 postes restent vacants (au sens de l'absence d'affectation d'un titulaire sur le poste):

RAN Nantes 1 Direction, 2 Contrôle (PCE 1), 2 Gestion Fiscale (PRS et SIP Nantes Ouest)

RAN Ancenis 1 Gestion Fiscale (SIPE)

RAN Saint-Nazaire 1 Gestion Fiscale (SIP)

RAN Pornic 1 Gestion Fiscale (SIP)

A partir de la situation du PCE 1 (2 vacances de poste et 2 détachements), les élus CGT ont attiré l'attention de la parité administrative et demandé solennellement une clarification rapide de la situation (sur la forme et le fonds) ...

Vote sur le mouvement local :

POUR

Parité administrative (4 voix), FO (1)

ABSTENTION

CFDT

(1)

CONTRE

CGT (1), Solidaires (1)

Vos représentants CGT lors de cette CAPL A :

Franck MAINGUY (02.51.12.81.87) & François BARILLOT (02.51.12.81.88)

Les chiffres-clés du mouvement local :

Très gros mouvement cette année avec

- 113 demandes déposées (pour 700 B dans le 44)
- 33 arrivées de l'extérieur
- 54 départs (36 départs en retraite, 7 promus A et 11 mutations extérieures)
- 5 affectations d'office. (lorsqu'aucun vœu de l'agent-e ne peut être satisfait)

À l'issue du mouvement 25 postes restent vacants...

Effectifs

Suite à notre déclaration liminaire, la parité administrative a convenu que l'exercice était très contraint vu la pénurie des effectifs.

La Présidente a ajouté que la DRFIP 44 n'envisageait pas de recruter des jeunes en service civique. Par contre, 2 nouveaux emplois Pacte sont en cours de recrutement sur la RAN de Nantes et 1 sur la RAN d'Ancenis. La réflexion est en cours sur l'embauche d'un apprenti au PTGC.

Nous rappelons que la CGT est pour de vrais recrutements, sur concours.

Préparation des CAPL

En début de séance, les conditions de tenue de la CAPL ont suscité un long échange.

De plus, pour diverses raisons, les documents utiles n'ont été remis aux élu-es qu'à l'ouverture de cette commission. De fait, pour pouvoir étudier les pièces transmises, nous avons demandé une interruption de séance.

La présidente s'est dite désolée de ces conditions mais argue du fait qu'il aurait été déraisonnable de différer plus longtemps la CAPL.

La CGT a demandé l'émission d'un vœu par la CAPL afin qu'au niveau national le calendrier des affectations soit resserré. Cela redonnerait un peu de souplesse au niveau local.

La Présidente a retenu le principe.

Pénurie d'agent-es et d'emploi

Sur le fond, une fois encore, le mouvement consiste essentiellement à répartir la pénurie.

Pôle de Recouvrement Spécialisé

La situation critique de la cellule des procédures collectives du PRS a longuement été évoquée. L'administration s'est engagée à agir rapidement pour pallier le sous effectif. Nous avons rappelé, vu l'ampleur de la charge de travail, que cette cellule était sous dimensionnée au Tagerfip.



Fiche de vœux

Quelques rappels :

Tout le monde ne maîtrise pas l'exercice des fiches de vœux pour les demandes d'affectations/mutations.

Sur la fiche, tous les postes souhaités sont à inscrire, même s'ils ne sont pas a priori libres.

A contrario, on ne met pas les postes où l'on ne veut pas aller. Cela peut paraître évident mais il y a encore des « loupés ».

Dans le même ordre d'idée, il est judicieux de contacter, en cas de doute, un-e élu-e avant de faire sa fiche.

Parallèlement, toute problématique particulière doit être remontée aux élu-es avant la CAPL...

Vote sur le mouvement local :

POUR
CONTRE

Parité administrative (6)
CGT (2), Solidaires (2), CFDT (1), FO (1)

Vos représentant-es CGT lors de cette CAPL B :

Patrice MARTIN (02 51 12 81 85)

Marielle ARTEAUD (02 51 12 84 97)

François BAUDOUIN (02 51 25 07 94)

Expert : Pierre-Yves GRELLIER (02 51 12 82 10)

Mouvement local C : dites 33 !

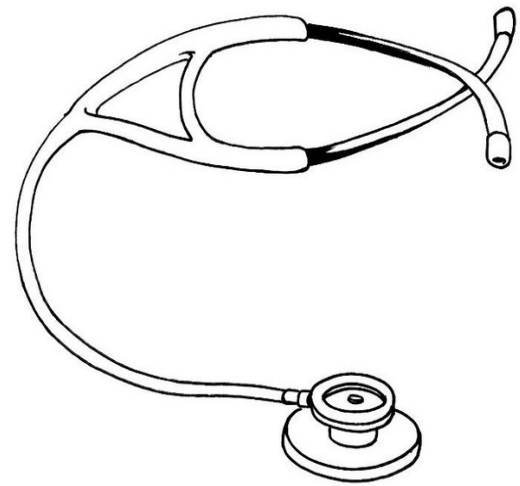
Les chiffres-clés du mouvement local :

528 agents dans le département (au 30 juin)

- 33 départs (changement de RAN ou de mission structure ou service) dont 8 vers des départements extérieurs.
- 52 agent-es au mouvement national dont seulement 27 arrivées extérieures.
Et donc, 25 changements au sein de la DRFiP.
- 27 promu-es (concours et liste d'aptitude)
- 37 départs en retraite.
- Au final, 97 agent-es ont déposé des fiches de vœux, et les 2/3 ont obtenu satisfaction sur leur 1er ou deuxième choix.

4 affectations d'office ont été prononcées.

- 71 agent-es figurent au mouvement des titulaires.



Les élu-es CGT ont vérifié toutes les fiches de vœux et veillé à ce que la règle soit respectée.

Simplement il y a eu :

- des **suppressions de poste** dans certains services (certaines structures voient leur effectif théorique amputé donc la possibilité de transfert vers ceux-ci se réduit)
- ou **restriction des choix** (demandes de postes « engorgés » exclusivement)
- ou **incompréhension/désinformation concernant les nouvelles règles** (mauvais choix de mission structure par exemple ne permettant pas l'affectation souhaitée)

Les élu-es CGT Finances Publiques ont voté contre le mouvement proposé condamnant le nombre de vacances (d'emplois) à l'issue de celui-ci, déplorant par ailleurs le déroulement tardif des CAPL qui met parfois certains collègues au pied du mur et tout le monde en difficulté.

Les CAPL d'affectations locales se suivent et se ressemblent : pénurie des effectifs et dates des mouvements tardives (même si c'est « moins pire » que pour les CAPL des A et B qui se sont tenues respectivement les 10 et le 16 juillet.

À l'issue de la CAPL, il apparaît **33 vacances d'emploi dans les services de la DRFiP 44** en attendant les affectations des collègues ALD (à la disposition du Directeur).

Les affectations des agent-es ALD et renforts ont été communiquées le 16 juillet !

Pour les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction, il faut savoir que la règle d'affectation est l'ancienneté administrative (grade-échelon).

Vos représentant-es CGT lors de cette CAPL C :

Patricia MASSON (02 51 12 87 30),

Christophe PAGNIER (02 51 12 87 63)

Christophe LALAITE (02 40 91 98 03)

Matthieu BLIN (02 40 70 90 71)

La CAPL de juillet, ou l'injustice magnifique

Comme le rappelle très justement Mme la Directrice intérimaire, « il y a des gens qui toute leur carrière n'auront jamais été là où il faut au bon moment.... »

C'est ce que doit penser l'un de nos collègues, dont le poste auquel il pouvait très légitimement prétendre avait été gelé in extrémis en mars par la Direction, qui cherchait par ce biais à résoudre un invraisemblable conflit entre des chefs de service, conflit auquel notre collègue était complètement étranger.

La CGT s'était élevée violemment contre cette politique de gel de poste de pure convenance, en arguant notamment du fait que lors du mouvement ultérieur et en cas de dégel, ce collègue pouvait se voir primer, et qu'il aurait été plus qu'opportun de lui accorder ce poste, quitte à opérer un détachement provisoire....

Lors du dégel, effectivement, la Direction s'est trouvée face au cas de conscience suivant : réparer l'injustice résultant de sa propre politique ou entériner celle-ci, le collègue étant, comme nous l'avions prévu, effectivement dans la situation de se faire primer.

Comme il avait –pour son malheur- exprimé de nombreux souhaits sur sa fiche de vœux, la Direction, fort embarrassée par ailleurs (ne lui parlait-on pas de justice ?) a sauté sur l'occasion pour tenter de justifier qu'il serait certainement très heureux d'aller.....dans l'un des postes de ses derniers choix. Le poste qu'il souhaitait et qui lui avait été interdit en mars lui est donc de nouveau passé sous le nez.

Mais qu'il se rassure : il est un excellent agent, qui donne toute satisfaction.

Comme quoi il est de bonne politique, quand on est un excellent agent de la DRFIP 44 et qu'on a pris bon un coup de massue sur la tête, d'acheter fissa un casque solide....pour éviter le second !

La déclaration liminaire de la Cgt
lors de la CAPL B est en ligne : [\[lien\]](#)

Contacter la CGT

- ▶ CGT Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- ▶ Tél & Fax : 02 40 74 06 81
- ▶ Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr
- ▶ Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>

